



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

NOUVELLES PROTECTIONS ET NOUVEAUX DROITS

SUR INTERNET

VIE NUMÉRIQUE

LE DIAGNOSTIC

Le développement d'Internet et, ces dernières années, des réseaux sociaux et des services en ligne de plus en plus variés a créé de nouveaux risques pour nos concitoyens : pertes de contrôle sur leurs données, attaques sur leur réputation, incompréhension des limites légales des services souscrits, fracture numérique...

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les citoyens.

QUELS OBJECTIFS ?

Protéger les données personnelles de nos concitoyens, limiter les abus des plateformes Internet lorsqu'ils ont lieu, pénaliser certaines actions préjudiciables (ex : *revenge porn*), garantir l'accès au numérique pour à tous.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Après avoir été adopté par l'Assemblée nationale le 20 juillet 2016, le projet de loi sera présenté en dernière lecture au Sénat le 27 septembre 2016.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour faire face à ces nouveaux risques, le gouvernement a intégré différentes mesures au sein de la loi «pour une République Numérique». Celle-ci permettra notamment à chacun d'être à nouveau maître de ses données personnelles et de son image sur Internet.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **DROIT À DISPOSER DE SES INFORMATIONS PERSONNELLES** : le projet de loi inclut plusieurs mesures en ce sens, dont :
 - ▶ Le droit à l'oubli pour les mineurs, dont les données devront être effacées des moteurs de recherches et des réseaux sociaux à leur demande.
 - ▶ Le droit à la mort numérique, en fonction des volontés exprimées par le défunt.
 - ▶ La confidentialité des correspondances via les services de messagerie en ligne, afin d'éviter notamment leur scan pour de la publicité.
- ▶▶ **PÉNALISATION DU «REVENGE PORN»** : le flou juridique menait souvent à des non-lieu en cas de procès, les tribunaux estimant que l'autorisation à photographier/filmer impliquait l'autorisation de diffusion. Le *revenge porn* sera dorénavant passible d'1 an d'emprisonnement et 45 000€ d'amende.
- ▶▶ **GARANTIE DE L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE** :
 - ▶ Amélioration de la couverture mobile.
 - ▶ Droit à la fibre interdisant aux copropriétés de s'opposer à l'installation de la fibre sauf « motif sérieux et légitime ».
 - ▶ Droit au maintien de la connexion pour les personnes économiquement fragiles.
 - ▶ Accessibilité des sites des administrations (internet et mobiles) aux personnes en situation de handicap.
- ▶▶ **CRÉATION DU PRINCIPE DE LOYAUTÉ DES PLATEFORMES**, imposant aux services en ligne des conditions d'utilisations claires et transparentes.

DONNÉES PERSONNELLES
INTERNET
PROTECTIONS
DROITS